Budget 2000 : autres sections

1998/2187(BUD) - 16/12/1999 - Budget final adopté par le Parlement

En adoptant le rapport de M. Kyösti VIRRANKOSKI (ELDR, FIN), le Parlement européen approuve en deuxième lecture le budget 2000 des autres institutions. Dans la résolution accompagnant l'approbation du budget, le Parlement charge son Secrétariat général d'adapter la nouvelle politique de suivi en matière de promotion des carrières pour les grades les moins élevés des différentes catégories du personnel. Il rappelle que la nouvelle politique de mobilité du personnel de niveau A vise, a priori, à dynamiser le Secrétariat général du Parlement européen mais souligne que faute de formation professionnelle dans des domaines tels que l'environnement ou les transports, le risque sera grand de pertes en capital humain. Il souligne expressément que les politiques de mobilité, de promotion et d'évaluation doivent constituer un tout cohérent et insiste pour que les promotions des grades A1 et A2 reposent strictement sur des résultats professionnels et des capacités personnelles et de gestion. Il attend de son Secrétariat général qu'il présente d'ici le 31.03.2000 un rapport sur la mise en oeuvre des politiques de mobilité et attend que la question de la formation des notateurs soit également abordée (notamment possibilité pour les fonctionnaires d'évaluer leurs propres notateurs). Enfin, il se dit favorable au maintien de l'accord conclu entre le Médiateur et le Parlement dans les domaines administratif, financier et logistique.